

Intentions de messe du 22 au 29 octobre 2023

Dimanche 22 octobre 2023 11h	29^e dimanche du temps ordinaire (Vert) Messe du curé aux intentions des paroissien/ne/s Michèle Savoie † / <i>Son époux Jean-Marie Boisvert</i> Robert Pillenière † / <i>Micheline et Michel Chrétien</i>
Mardi 24 octobre 2023 16h30	Férie (Vert) Charlotte Roy † / <i>Marie-Cécile Laroche</i> Robert Ruel † / <i>Succession Robert Ruel</i> Francis Engel † / <i>Succession Francis Engel</i>
Judi 26 octobre 2023 16h30	Férie (Vert) Madeleine Landry † / <i>Succession Madeleine Landry</i> Robert Ruel † / <i>Succession Robert Ruel</i>
Dimanche 29 octobre 2023 11h	30^e dimanche du temps ordinaire (Vert) Michèle Savoie † / <i>Son époux Jean-Marie Boisvert</i>

Vos offrandes du 15 octobre 2023

À venir

Baptême

Le 28 octobre, *Amelia Tiziana et Massimo Natale Olivera*,
Enfants de
Jean-Michel Olivera et Stéphanie Sapone

Le 29 octobre, *Henri Raphaël et Gabriel Antoine Bourbeau Péladeau*
Enfants de
Pierre Carl Péladeau et Pascale Bourbeau

Pensée de la semaine

« L'action est la clé fondamentale de toute réussite. »

Pablo Picasso.

« Rendez à Dieu ce qui est à Dieu. »

(Matt 22, 15-21)

Parce que les interlocuteurs de Jésus croyaient le prendre en défaut en lui posant la question de l'impôt à payer ou non à César, celui-ci leur fait tout simplement remarquer qu'ils doivent être logiques avec eux-mêmes. Vous profitez de la société dans laquelle vous vivez. Vous profitez des routes, vous profitez de la protection de César même si vous n'en voulez pas, alors il est naturel que vous participiez financièrement à cette société.



D'ailleurs est-ce que vous n'utilisez pas malgré vous les deniers de César. Alors rendez lui ces deniers. **« Rendez à César ce qui est à César. »**

Il en va de même pour nous aujourd'hui. Nous vivons dans une société organisée qui se donne des assises pour fonctionner et pour permettre à tout le monde de vivre le mieux possible. De toute façon avons-nous le choix de payer ou non le dû à César ? On aura beau critiquer, on aura beau rechigner quand vient le temps de faire nos rapports d'impôt tout ce que nous pouvons faire c'est de trouver le plus de retours possibles par les déductions permises.

Aujourd'hui donc la question qui se pose ce n'est pas de rendre à César ce qui lui est dû mais bien plutôt de rendre à Dieu ce qui lui est dû. César, on ne peut pas l'oublier ou si on l'oublie, lui ne nous oubliera pas. Tandis que Dieu Lui, on peut l'oublier. On peut faire comme s'il n'existait pas et ne pas lui rendre ce qui lui est dû.

Trop longtemps on a cru que Dieu était à l'origine de nos malheurs. Il nous punissait quand on l'oubliait. On s'empressait donc de lui faire une petite visite de temps en temps pour le mettre de notre bord, pour l'apaiser à la manière d'un dictateur que l'on craint. Cette idée étant révolue on a abandonné l'idée de la visite et en même temps l'idée de Dieu. On oublie de rendre à Dieu ce qui est à Dieu.

On oublie que ce qui est important c'est que nous soyons du côté de Dieu, lui il est et sera toujours de notre côté.

La vie de Dieu en nous. La présence de Dieu en nous. Notre vie d'enfants de Dieu. Dieu est notre Père et c'est sa vie en nous que nous oublions. Rendre à Dieu ce qui est à Dieu c'est simplement de ne pas oublier qu'il est notre Père et que nous sommes ses enfants. C'est tout.

Jean Jacques Mireault prêtre

VOTRE SEMAINIER PAROISSIAL EN LIGNE



Vous partez bientôt en vacances, gardez contact avec nous. Chaque semaine, le Semainier paroissial rend compte de la vie locale, invite à la réflexion et indique les dates d'activités prochaines.

Votre semainier et ceux des autres paroisses sont accessibles en ligne à :

www.semainierparoissial.com



Merci à nos annonceurs

Nous savons tous que la publication de notre Semainier est rendue possible grâce à l'apport financier de nos annonceurs.

Nous les en remercions sincèrement et leur souhaitons de bonnes vacances.

Les paroissiens peuvent leur démontrer tangiblement leur reconnaissance par leur encouragement particulièrement en cette saison automnale.

